

# Concept de soutien aux projets FoLAP

Version septembre 2025, adoptée par le conseil d'administration FoLAP

## 1. Contexte initial

En tant que réseau national inter- et transdisciplinaire, le Forum Paysage, Alpes, Parcs (FoLAP) favorise le savoir et le débat autour du paysage et des processus modifiant le paysage. Il s'engage pour des concepts durables d'aménagement, de développement et de protection. Les [sujets clés du FoLAP](#) constituent des priorités thématiques.

Depuis 2024, le FoLAP apporte son soutien financier à des projets spécifiques dans le cadre des sujets clés, afin de combler des lacunes de connaissance et de définir des priorités thématiques.

En plus du soutien aux projets, d'autres dispositifs de financement dans le domaine du paysage, des Alpes et des parcs sont disponibles [en ligne](#).

## 2. Caractéristiques du soutien aux projets

**Objectif :** Le soutien aux projets du FoLAP permet de financer des projets et des idées de projets de qualité afin de combler des lacunes de connaissances. Il vise d'une part à accompagner l'élaboration d'une demande de projet auprès d'autres financeurs sous forme de financement d'amorçage, et d'autre part à offrir une source de financement complémentaire pour des projets déjà aboutis présentant un fort potentiel de multiplication, afin de contribuer à leur mise en œuvre.

**Modalités de financement :** Le soutien aux projets distingue deux dispositifs :

- Le financement d'amorçage permet d'élaborer une idée de projet en vue de demandes de financement ultérieures.
- Le co-financement soutient la réalisation de projets déjà élaborés et partiellement financés, présentant un fort potentiel multiplicateur.

Les projets qui sont explicitement soutenus, sont ceux à caractère interdisciplinaire, à l'interface entre la recherche et la pratique. Le financement d'amorçage et le co-financement sont en principe traités de la même manière. Les demandes de financement d'amorçage peuvent être considérées en priorité si elles offrent un fort potentiel de mobilisation d'autres aides financières pour un investissement relativement faible.

**Public cible :** Les projets peuvent être soumis par des institutions de recherche suisses, ainsi que par des institutions suisses issues de la pratique et de l'administration, au sens de porteurs locaux, tels que des bureaux de planification régionale, des communes, des parcs ou des projets d'agglomération. Les bureaux de planification privés et les personnes privées sans rattachement institutionnel sont également inclus. Les coopérations entre recherche et pratique sont explicitement souhaitées.

**Fréquence / calendrier annuel :** Le soutien aux projets est annoncé chaque année en décembre. Les projets peuvent être soumis jusqu'à fin février. La décision est prise en mai.

**Montant du financement :** En règle générale, trois projets par an sont soutenus, chacun avec un montant minimal de CHF 5'000 et maximal de CHF 10'000. Les demandes de financement d'amorçage sont soutenues à hauteur de CHF 5'000 maximum par projet.

**Restrictions concernant le financement :** Pour les co-financements la part du FoLAP peut représenter au maximum 30 % du montant total du projet. Les fonds FoLAP sont des fonds fédéraux. L'institution soumissionnaire (ou la personne, dans le cas d'un particulier) est responsable de la bonne utilisation des fonds du FoLAP en cas de prévision d'autres fonds fédéraux pour le projet.

**Thème central :** L'appel est ouvert à tous les sujets clés du Forum Paysage, Alpes, Parcs. Le conseil d'administration ou un groupe mandaté peut toutefois définir, dans le cadre de l'appel annuel, des priorités spécifiques parmi les sujets clés, qui seront privilégiées. Des approches transdisciplinaires sont souhaitées.

**Forme de la soumission :** La soumission s'effectue via un formulaire en ligne avec des champs prédéfinis et une limite maximale de caractères. Selon qu'il s'agisse de financement d'amorçage ou de co-financement, différents champs doivent être complétés.

**Attribution :** Chaque projet est évalué dans le cadre d'un processus de révision par au moins deux experts anonymes, sélectionnés parmi les membres du plénum du FoLAP. L'attribution est ensuite validée par le conseil d'administration du FoLAP. En cas de dossier incomplet, nous nous réservons le droit de ne pas évaluer le projet.

**Critères d'attribution pour le financement d'amorçage et le co-financement :**

- Inter- et transdisciplinarité, diversité du groupe de projet
- Caractère innovant du projet
- Qualité scientifique : les projets doivent dépasser des intérêts purement environnementaux et/ou activistes. L'affiliation directe à une institution de recherche n'est pas obligatoire, mais une proximité avec la recherche dans une approche systématique est exigée.
- Pertinence pratique : les projets doivent présenter une pertinence pour la « pratique » (par ex. pour résoudre un problème spécifique). La demande doit nommer les acteurs pratiques susceptibles de bénéficier du projet.
- Pertinence du sujet, lien avec un des sujets clés du FoLAP ou des thèmes importants des organes du FoLAP, ou le cas échéant, le focus thématique (priorité annuelle), s'il existe
- Qualification des demandeurs pour la réalisation du projet soumis ou (en cas de financement d'amorçage) à soumettre

*Critère supplémentaire d'admission pour le financement d'amorçage :*

- Les chances de succès d'un refinancement du projet sont examinées. Il convient de préciser auprès de quels bailleurs de fonds potentiels le projet élaboré sera soumis.

*Critère supplémentaire d'admission pour le co-financement :*

- Effet multiplicateur : il convient de démontrer de quelle manière les connaissances ou les résultats générés pourront être transférés et réutilisés dans d'autres contextes ou environnements, par exemple à travers le développement d'une méthode. Cette dimension peut également revêtir un caractère très pratique (étude pilote, actions de communication, etc.).

**Conditions supplémentaires après attribution :** Le projet doit être présenté au moins une fois dans le cadre d'un échange approprié au sein du réseau FoLAP.

*Projets avec financement d'amorçage :*

- Sont présentés dans les plus brefs délais après l'attribution au plénum du FoLAP.
- En cas de réussite dans l'acquisition de financements complémentaires et de réalisation d'un projet de plus grande envergure, ils doivent faire l'objet d'une nouvelle présentation, par exemple lors du Congrès du paysage, du plénum du FoLAP ou du Colloque de Recherche sur les parcs suisses.

*Projets avec co-financement :*

- Sont présentés après achèvement du projet (par ex. au Congrès du Paysage, au plénum du FoLAP et/ou au Colloque de Recherche sur les parcs suisses.).

En plus, les responsables de projet s'engagent à fournir un bref texte pour la newsletter et le site web du FoLAP, une fois les fonds attribués et à la clôture du projet.

**Convention :** Les modalités précises de versement de la subvention, ainsi que les conditions y afférentes, sont définies dans une convention conclue entre les deux parties.